



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du Samedi 23 mai 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos, dans la Salle Polyvalente, Place des 140, le Samedi 23 mai 2020 à 10 heures, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DU MAIRE

Monsieur PEGURET procède à la lecture des articles L-2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il fait appel à candidature.

Monsieur Philippe VIDAL se présente à l'élection du Maire.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Monsieur Philippe VIDAL accepte d'être élu Maire.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de huit adjoints.

Accord à l'unanimité des membres présents.

ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Sont élus :

- 1^{er} adjoint : Serge BACCOU
- 2^{ème} adjointe : Marcelle COUDERC
- 3^{ème} adjoint : Bernard MARTIN
- 4^{ème} adjointe : Carole BERLOU
- 5^{ème} adjoint : Bruno DUPUY
- 6^{ème} adjointe : Viviane ROUQUET-TAFANI
- 7^{ème} adjoint : Robert SENAL
- 8^{ème} adjointe : Viviane GAIRE

Accord à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.

* * *
*

